

**CRÉSERFI, la société de financement du CSF** (SA au capital de 56 406 136 € - RCS Paris B 303 477 319 - courtier d'assurances inscrit à l'ORIAS sous le n° 07 022 577 ([www.orias.fr](http://www.orias.fr)) - Siège social : 9 rue du Faubourg Poissonnière 75009 Paris) et ses partenaires prêteurs vous proposent les prêts immobiliers. Les propositions de crédit sont réservées aux adhérents du CSF. Elles restent sous réserve d'acceptation des partenaires de CRÉSERFI après étude de la situation financière des emprunteurs. Les partenaires prêteurs de CRÉSERFI sont : **La Banque Postale** (SA au capital de 6 585 350 218 € - siège social et adresse postale : 115 rue de Sèvres - 75275 Paris Cedex 06 - RCS : Paris 421 100 645 - Intermédiaire d'assurance immatriculé à l'ORIAS sous le n° 07 023 424 ([www.orias.fr](http://www.orias.fr))) ; **SOFIAP** (Société Financière pour l'Accès à la Propriété), SA à Directoire et Conseil de surveillance au capital de 68 137 755 € - Siège social et adresse postale : 64 rue de Saintonge, 75003 Paris - SIREN 391 844 214 RCS PARIS - immatriculée à l'ORIAS sous le n° 07 025 372 ; **Crédit Mutuel Arkéa** - Société Anonyme Coopérative de Crédit à Capital Variable - Agrément collectif 323 - Siège social 1, rue Louis Lichou 29 480 Le Relecq-Kerhuon - 775 577 018 RCS Brest - Enregistré au Registre des intermédiaires en assurance tenu par l'ORIAS, sous le n° 07 025 585 ([www.orias.fr](http://www.orias.fr)). **La liste complète des partenaires est consultable sur le [csf.fr](http://csf.fr).**

Conformément à la loi, aucun versement de quelque nature que ce soit, ne peut être exigé d'un particulier avant l'obtention d'un ou plusieurs prêts d'argent. L'emprunteur d'un crédit immobilier dispose d'un délai de réflexion de 10 jours. La vente est subordonnée à l'obtention du prêt. S'il n'est pas obtenu, le vendeur doit rembourser les sommes perçues.

CRÉSERFI intervient en qualité d'intermédiaire de crédit non exclusif de plusieurs établissements de crédit. Il apporte son concours à la réalisation d'opérations de crédit sans agir en qualité de prêteur.

Contrat d'assurance proposé n°9764 (décès, Perte Totale et Irréversible d'Autonomie, Invalidité Permanente et Totale, Invalidité Permanente Partielle, Incapacité Totale de Travail) proposé par CRÉSERFI et souscrit par le CSF auprès de SwissLife Assurance et Patrimoine (SA au capital de 169 036 086,38 € - siège social : 7 rue Belgrand 92300 Levallois-Perret - RCS Nanterre 341 785 632, entreprise régie par le Code des assurances).

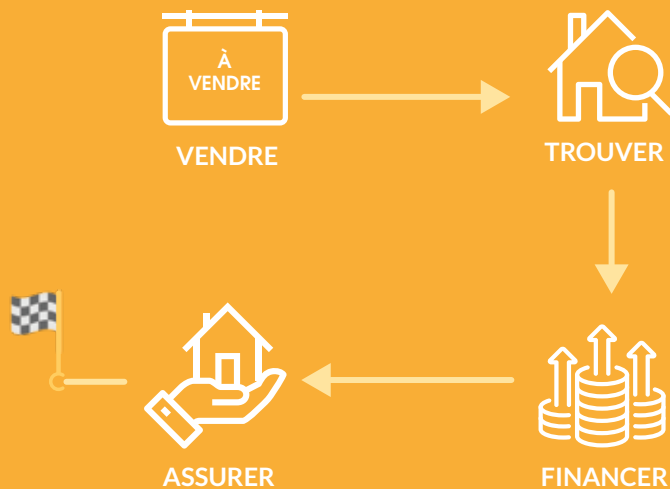
Pour votre recherche de biens immobiliers, CRÉSERFI accueille sur la vitrine [www.csf-logement.fr](http://www.csf-logement.fr), les annonces de biens immobiliers de ses partenaires, agences immobilières, organismes HLM, promoteurs et constructeurs. La plateforme [csf-logement](http://csf-logement.fr) est hébergée par FACILOGI, SARL au capital de 60 000 €, Siège social 2, rue du Général Leclerc - 94220 Charenton-le-Pont RCS Créteil 502 886 039.

**Le Crédit Social des Fonctionnaires est une association loi 1901**, siège social : 9 rue du Faubourg Poissonnière 75313 Paris cedex 09. Pour adhérer au CSF et profiter de tous les services et avantages sélectionnés pour vous, il suffit d'acquiescer un droit d'entrée unique et une cotisation annuelle (tarifs en vigueur consultables sur [www.csf.fr](http://www.csf.fr)).

Les informations collectées par le groupe CSF, sont traitées afin de gérer les adhérents et prospects. Ce traitement est basé sur votre consentement que vous pouvez retirer à tout moment. Ces informations, à destination du groupe CSF, seront conservées pendant trois ans après le dernier contact commercial. Certains partenaires liés contractuellement pour la gestion d'opérations de relance et de recouvrement sont susceptibles d'être établis au Maroc. La sécurité des données transférées est garantie par la signature de clauses contractuelles type de la Commission Européenne. Conformément à la loi n°78-17 modifiée du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés (dite « loi Informatique et Liberté ») et au Règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel, vous disposez de droits sur vos données : droit d'accès, droit de rectification, droit à l'effacement (droit à l'oubli), droit d'opposition, droit à la limitation du traitement, droit à la portabilité et le droit de définir des directives sur vos données à caractère personnel après votre décès. Pour exercer vos droits, merci d'adresser votre courrier à DPO - Groupe CSF - 9, rue du Faubourg Poissonnière 75313 Paris Cedex 9 ou par email à [DPO-Groupe-CSF@csf.fr](mailto:DPO-Groupe-CSF@csf.fr) ou sur le site [www.csf.fr](http://www.csf.fr) dans l'espace Mon Compte. Une pièce d'identité pourra vous être demandée. En cas de manquement aux dispositions ci-dessus, vous avez le droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL.

Vous disposez d'un droit d'opposition sans frais à l'utilisation de vos données personnelles à des fins de prospection commerciale en vous adressant à DPO - Groupe CSF - 9 rue du Faubourg Poissonnière 75009 Paris.

# LE GROUPE CSF ŒUVRE POUR RENDRE VOTRE PROJET IMMOBILIER POSSIBLE



Appelez-moi !



## DEVENIR PROPRIÉTAIRE en 2024



# C'est possible

Pour votre projet immobilier, appelez votre conseillère Crésérfi



PRENEZ RENDEZ-VOUS SUR  
**CSF.FR** ou **01 53 36 10 40**  
(Appel non surtaxé)

CRÉDIT SOCIAL DES FONCTIONNAIRES

CRÉSERFI  
Société de financement du CSF  
Caution / Crédits

PRENEZ RENDEZ-VOUS SUR  
**CSF.FR** ou **01 53 36 10 40**  
(Appel non surtaxé)



CRÉDIT SOCIAL DES FONCTIONNAIRES

CRÉSERFI  
Société de financement du CSF  
Caution / Crédits



# VENDRE



## C'est possible

**Vous avez décidé de changer de lieu d'habitation et souhaitez vendre votre bien.**

Votre conseiller CRÉSERFI peut vous mettre en relation avec des agences immobilières avec lesquelles il est partenaire.



# TROUVER



## C'est possible

**Vous cherchez votre nouvelle habitation ? Le Groupe CSF vous donne un coup de pouce !**

Maison ou appartement, neuf ou ancien, découvrez tous nos conseils dans le guide du futur propriétaire mis à votre disposition sur le site :

[www.csf.fr/immobilier/guide-immobilier-csf](http://www.csf.fr/immobilier/guide-immobilier-csf)

**Visitez notre vitrine d'offres de logements :**

[www.csf-logement.fr](http://www.csf-logement.fr)

Vous y découvrirez des biens immobiliers à l'achat et en location, neufs ou anciens, parfois exclusifs, proposés par les partenaires agences immobilières et bailleurs sociaux de CRÉSERFI.



# FINANCER



## C'est possible

**Votre conseiller CRÉSERFI vous aide à obtenir le meilleur prêt immobilier !**

Premier achat ? Investissement locatif ou secondaire ?

Qu'il s'agisse de l'acquisition de la nouvelle résidence principale, locative ou secondaire, votre conseiller Créserfi étudie avec vous les spécificités de votre projet et vous accompagne dans la préparation de votre dossier de financement.

Une fois le dossier de prêt monté, il cherche et négocie pour vous les meilleures conditions (taux, frais, garanties...) auprès de ses partenaires bancaires. Il intègre les prêts aidés auxquels vous avez droit pour optimiser le montage financier.

**CRÉSERFI dispose d'une gamme de prêts à taux bonifiés qui peuvent faciliter votre financement. Ces prêts sont soumis à des conditions d'éligibilité et sont bonifiés par l'association CSF ou par certaines administrations ou entreprises partenaires du CSF.**



# ASSURER



## C'est possible

**Partenaire indissociable du prêt immobilier, l'assurance emprunteur !**

Une assurance de prêt couvrant a minima le décès, l'invalidité et l'incapacité de travail sera exigée par la banque prêteuse.

La banque prêteuse ne peut en aucun cas vous imposer son contrat d'assurance des emprunteurs, vous êtes libre de choisir l'assurance qui vous convient. Pour vous faire gagner du temps et vous permettre d'optimiser le montage financier de votre prêt, CRÉSERFI propose une assurance emprunteur disposant de garanties solides et adaptées à votre situation.

Le contrat CSF Assurance Emprunteurs' vous apporte :

- La transparence sur les cotisations d'assurance qui sont fixes sur la totalité de la durée du prêt et connues à l'avance.
- Une couverture complète : les garanties décès, invalidité, incapacité temporaire totale de travail et le mi-temps thérapeutique sont inclus dans le contrat de base avec des âges de fin de validité supérieurs au marché.

